

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 mai à 20h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 14/05/2025.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents: DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, BRUGERE Thierry, GUERRERO Lionel, FEZZANI Soufia, LINARES François, DE CARVALHO Albertine, CARNEIRO Jean-Marc, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, AUTECHAUD Eric, MILHORAT Claude, FARRET Corinne, ROQUES Patrick, COSTES-ROBLES Christelle, BAHUT Cécile, CHIBLI Rachid, LAIGNELET Anne, GEROMEL Bastien, BOURGEADE-DELMAS Lucas, GRIMAL Alexandre, PATEY Stéphanie.

Avaient donné pouvoir: ABOULGHAZI Naziha à CHIBLI Rachid, ROSSETTO Claudine à LINARES François, CHEMIN Marie-Ange à GEROMEL Bastien, GOMEZ-GEIL Clémentine à BELBEZE Isabelle, DEHAUMONT Elodie à FEZZANI Soufia, SCHMIDT Franck à PATEY Stéphanie, EL HARROUF-TOUILE Sofia à GUERRERO Lionel.

M. Lucas BOURGEADE-DELMAS est élu secrétaire de séance.

Présents : 22
Votants : 29
Pour : 29
Contre :
Abstention :

OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2025-54 MODIFICATION DES TARIFS COMMUNAUX

Lors de sa séance du 25 juin 2024 le Conseil avait validé les tarifs communaux, comprenant notamment les occupations du domaine public, les locations de salles et les ventes de concession.

M. BOUTRY, rapporteur, propose au Conseil de réévaluer ces tarifs, mais également de préciser certaines occupations de la manière suivante :

ACTIVITES COMMERCIALES		
	2024	2025
Terrasses ouvertes de commerces ou restaurants/m ² /an	30.00 €	30,00 €
Terrasses fermées et/ou couvertes de commerces ou restaurants/m ² /an	-	50,00 €
Commerces ambulants fréquents générant de la vente à emporter/jour	15.00 €	15,00 €
Commerces ambulants occasionnels générant de la vente à emporter/jour	30.00 €	30,00 €
Commerces ambulants fréquents générant de la vente à emporter avec terrasse/jour	-	20,00 €
Commerces ambulants occasionnels générant de la vente à emporter avec terrasse/jour	-	25,00 €
Occasionnel type déballage (commerce existant)-occupation devant commerce/ml/jour	-	1,30 €
Occasionnel type déballage (hors commerce)/ml/jour	1.30 €	3,00 €
Vide-grenier/ml	3.00 €	5,00 €
Vide-grenier associations saint-joryennes à but non lucratif	Exonération	Exonération
Manège (enfantin ou pour adultes hors fête locale)/jour	-	2,70 €

Accusé de réception en préfecture
031-213104904-20250520-DELIB202554-DE
Reçu le 23/05/2025



Cirques - 300 m ² /jour	55.00 €	55,00 €
Cirque à partir de 301 m ² /jour	100.00 €	100,00 €
Spectacles (marionnette ou autres)/jour	40.00 €	40,00 €
Autres spectacles /jour	-	20,00 €
Kiosques/m ² /jour	-	3,00 €
Autres activités ou animations commerciales (vente de fleurs Toussaint, 1er mai, sapins de Noël...)/ml/jour	-	3,00 €

MANIFESTATIONS MUNICIPALES		
Châtelets/demi-journée	15.00 €	15,00 €
Châtelets/journée	30.00 €	30,00 €
Autres : foires, animations, braderies, marché de Noël/ml/jour	3.00 €	3,00 €
Pour associations saint-joryennes à but non lucratif	Exonération	Exonération
Buvette/journée pour SAINT-JORY	120.00 €	120,00 €
Buvette/journée hors SAINT-JORY	-	150,00 €
Buvette associations saint-joryennes à but non lucratif ou à l'occasion d'une manifestation communale	Exonération	Exonération
Buvette 4 jours	400.00 €	400,00 €
Animations	Gratuit	Gratuit

CHANTIERS		
Grue à tour/mois (tout mois commencé sera dû)	40.00 €	10,00 €
Echafaudage de chantier fixe ou roulant/m ² /mois	2,00 €	2,00 €
Camion de déchargement <i>exonération pour moins de 1 jour</i>	-	1,00 €
Echafaudage de particulier/m ² /jour <i>exonération pour moins de 2 jours</i>	-	1,00 €
Benne de gravats pour les particuliers /jour	-	2,00 €
Benne de gravats pour les professionnels /jour	6,00 €	6,00 €
Location de surface < à 500m ² (stockage, bungalow, baraque de chantier, installations diverses) m ² /mois	1.50 €	1,50 €
Location de surface > à 500m ² (stockage, bungalow, baraque de chantier, installations diverses) m ² /mois	-	1,00 €
Bungalow de vente /m ² /mois	-	35,00 €
Exonération pour les usages à l'initiative de la commune	-	

FETE LOCALE		
Pour la durée de la fête, sans facturation de consommation électrique		
Petits métiers et bancs (barbe à papa, glaces, punching-ball...)	15.00 €	15,00 €
Baraques jusqu'à 5 mètres (petits jeux, bancs de jouets, pêche aux canards...)	25.00 €	29,00 €
Baraques de 5.5 à 10 mètres	40.00 €	44,00 €
Baraques de 10.5 mètres et plus	60.00 €	64,00 €
Manège enfantin	80.00 €	84,00 €
Grands manèges adultes	160.00 €	134,00 €

Accusé de réception en préfecture
031-213104904-20250520-DELIB202554-DE
Reçu le 23/05/2025



CIMETIERE		
Concession trentenaire		
Caveau de 6m ²	400.00 €	400.00 €
Tombe de 2m ²	250.00 €	250.00 €
Columbarium	500.00 €	500.00 €
Cavernes préfabriquées	600.00 €	600.00 €
Cavernes pleine terre	-	150.00 €
Dépositaire/mois à compter du deuxième mois	100.00 €	100.00 €

Les tarifs d'occupation des salles et du marché de plein vent restent inchangés.

SALLES MUNICIPALES		
	Saint-Joryens	Extérieurs et Entreprises
Salle Vidal Maison des Associations	150.00 €	220.00 €
Salle Régnier Maison des Associations	60.00 €	100.00 €
Grande Salle du Foyer Rural sans cuisine	400.00 €	550.00 €
Salle Gilbert Lafont Foyer Rural	150.00 €	220.00 €
Cuisine Foyer Rural	100.00 €	150.00 €
Cauton salle	700.00 €	700.00 €
Estrade (uniquement association)	50.00 €	-
Cauton estrade	500.00 €	-

MARCHÉ DE PLEIN VENT	
Commerçants permanents/ml	0.70 €
Commerçants occasionnels/ml	1.00 €
Camion	40.00 €
Branchement électrique permanent par trimestre	10.00 €
Branchement électrique occasionnel	10.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

APPROUVE les tarifs tels que proposés ci-dessus.

DIT que ces tarifs entreront en vigueur au 01^{er} juin.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDBITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 26 MAI 2025

Victor Denouvin



Le Maire, Victor DENOUVIN
 031-213104904-20250520-DELIB202554-DE
 Reçu le 23/05/2025



Lucas Bourgade-Delmas

Le Maire de séance, Lucas BOURGADE-DELMAS